

LA BATTLEFIELD RACE 2021

REGLEMENT GENERAL

Article 1 – Lieu et horaires : La course se déroulera le Samedi 4 décembre 2021. Les départs auront lieu dans l'enceinte du camp militaire de Dirac à partir de 14h00.

Articles 2 - Conditions inscriptions :

- Inscriptions uniquement sur internet, avec paiement sécurisé sur amilevent.com avant le vendredi 3 décembre 2021 – 20h00

Le participant doit porter visiblement (sur le ventre), durant toute la compétition, le dossard fourni par l'organisation. Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation. Les 2 épreuves sont ouvertes à tous et toutes, âgés de 15 ans et + à la date de la manifestation. Le nombre d'inscriptions sera limité à 200.

Article 3 - Documents obligatoires validant l'inscription :

Toute participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur : d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé running délivrée par la FFA, ou d'un " Pass' J'aime Courir " délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé-Loisirs, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées), ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération agréée, uniquement, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre- indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, ou d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins de un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

Les participants mineurs doivent être en possession d'une autorisation parentale de participation. Chaque participant devra être en mesure de présenter un PASS SANITAIRE valide le jour de la course.

Article 4 – Tarifs: Tarif pour tous les participants inscrits en vague LOISIR: 22€

Tarif pour tous les participants inscrits en vague ELITE : 22€

Aucune inscription ne sera prise sur place.

Une partie des bénéfiques sera reversée aux associations d'aides et de soutien aux blessés de l'Armée de Terre.

Article 5 – Circuits : Le parcours se compose d'une seule boucle d'environ 6 kms entrecoupés d'une vingtaine d'obstacles. Ces obstacles seront installés et construit de manière à ce qu'ils soient accessibles à toutes et à tous. Ils seront orientés sur l'équilibre, la force, l'endurance, le ramper, le sauter, le nager...

La mise en place du tracé sera effectuée de manière à ce qu'une grande partie de l'épreuve soit visible en un seul et même point.

Le parcours ne permet pas l'accueil des concurrents en fauteuil.

Article 6 – Déroulement de l'épreuve :

Vague ELITE : 2 vagues de départ chronométrées et classées. 14h00 et 14h30

35 participants maximum par vague. Le choix de la vague est laissé au participant lors de son inscription en fonction des places disponibles.

Vague LOISIR : 4 vagues de départ. 15h00, 15h15, 15h30, 15h45

40 participants maximum par vague. Le choix de la vague est laissé au participant lors de son inscription en fonction des places disponibles.

Article 7 – Chronométrage : Le chronométrage sera effectué par un système de chronomètre à bande.

Article 8 - Cadeaux et Récompenses :

Cadeau de bienvenue à chaque participant

VAGUE ELITE :

Récompenses pour les 3 premiers du scratch Hommes / Femmes.

VAGUE LOISIR :

Nombreuses récompenses : le + jeune, le plus âgé, le club ou l'entreprise la + représentée, le meilleur déguisement... Toutes ces récompenses seront distribuées tout au long de la journée.

Article 9 - Secours et Sécurité : Service de secours (UDSP16), Médecin absent du site mais joignable à tout moment. Signaleurs sur les circuits.

Article 10 - Assurance :

- Responsabilité Civile : Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance à l'agence Allianz Guillaume Voisin 16000 Angoulême.

- Individuelle Accident : Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence ou à leur responsabilité civile.

- L'accès au site pour le public sera règlementé. La manifestation se déroulant sur un terrain militaire, tous les espaces ne seront pas accessibles. Les endroits interdits seront au public seront matérialisés pas de la rubalise rouge et blanche. Toute personne surprise à l'intérieur de ces zones sécurisées sera expulsée du site. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident à l'intérieur de ces espaces banalisés.

Article 11 - Divers : Par le présent règlement l'organisation s'engage à informer les participants sur les points suivants : spécificité du parcours, conditions de course, conditions météorologiques, suivi du dernier coureur, tout abandon doit être signalé. Elle se réserve le droit d'annuler l'épreuve, en cas de force majeure, de risques sanitaires, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des participants ou des bénévoles, sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement. La sécurité est l'affaire de tous les intervenants, notamment des participants.

L'organisation se réserve le droit de publier le nom des participants sur tous supports (papier, internet...), d'exploiter les photos et vidéos prises lors de l'épreuve dans le but de promouvoir la manifestation.

Aucun accompagnement en vélo ne sera autorisé.

REGLEMENT SPECIAL PARTICIPANT

3 valeurs doivent être suivies par chaque participant :
LE DEPASSEMENT DE SOI, LA SOLIDARITE, LE RESPECT

Article 1 – CODE DE CONDUITE :

Tout participant se doit d'adopter une conduite sportive durant toute la durée de la manifestation, sur et en dehors du parcours. Toute attitude antisportive sera un motif d'exclusion de l'épreuve. Cette décision sera laissée à la seule discrétion des organisateurs.

Articles 2 – PRINCIPE DE COURSE :

Dans l'intitulé course à obstacles, il y a le mot « course » et donc chronométrage. Tous les participants ne s'inscrivent pas à ce genre d'épreuve pour la même raison. Ainsi, les athlètes les moins rapides devront laisser passer durant la course les participants ayant un rythme supérieur. Empêcher un dépassement pourra ainsi être considéré comme un acte antisportif.

Article 3 – ASSISTANCE ET SOLIDARITE

Un participant ne doit jamais laisser une personne seule en détresse. Tout acte malveillant, dangereux ou qui relève d'une urgence médicale devra être signalé au plus vite à un membre de l'organisation. La non-assistance à une personne en situation de détresse ou de danger sera considérée comme un acte antisportif. En fonction de l'appréciation de la gravité de l'évènement, tout aide apportée à la personne en détresse sera la bienvenue. Dans ce cas, une revalorisation du temps de course sera effectuée.

Article 4 – FRANCHISSEMENT DES OBSTACLES :

Tout obstacle est accessible à toutes et à tous. C'est alors que chaque participant aura 3 tentatives pour le franchir. Dans le cas où un membre de l'organisation constaterait un non franchissement, une pénalité de 2 minutes serait attribuée au participant fautif.

Article 5 – PRINCIPES D'AIDE :

Une des valeurs de cette discipline est la solidarité, l'entraide. Alors il sera autorisé et certaines fois obligatoire d'aider les autres participants lors d'un franchissement d'obstacle. Le cas contraire, s'il y a constatation d'un refus d'aider un autre participant, cette attitude sera considérée comme antisportive.

En revanche, toute aide extérieure n'est autorisée sur le parcours, mis à part une aide fournie par l'organisation dans le domaine des ravitaillements solides et liquides ou encore médicale. Dans le cas contraire, une pénalité de temps (2 min) sera attribuée au participant fautif.

Article 6 – MATERIEL ET VÊTEMENTS :

Chaque participant doit être dans les meilleures dispositions pour participer à ce genre d'épreuve. Ainsi, quelle que soit la tenue, celle-ci doit permettre à l'athlète de se mouvoir et de passer les obstacles de la meilleure des manières. Les coureurs ont l'obligation de terminer la course avec l'intégralité de ce qu'ils portaient au moment du départ.

Aussi, afin d'être dans les meilleures conditions, il sera autorisé pour les participants de se munir de matériel leur permettant de réaliser l'épreuve de la meilleure des manières (camel bag, gel, barres énergétiques...).

Article 7 – COURSE PROPRE :

Par respect pour le site et la municipalité qui nous accueille, les organisateurs et tous les acteurs de cette manifestation, le jet de déchet sur le sol ou en dehors des poubelles prévues à cet effet sera motif de disqualification.

Article 8 – DECOUVERTE ET ECHAUFFEMENT :

Le parcours sera accessible aux participants uniquement lors de l'épreuve. Il sera donc interdit de découvrir les différents obstacles et encore moins de les tester avant le départ sous peine de disqualification.

Article 9 – REGLE ESSENTIELLE :

AMUSEZ VOUS ET PRENEZ DU PLAISIR !!!!

LA BATTLEFIELD RACE 2021

est une manifestation sportive organisée par l'association Routard Du Sport

Pour tous renseignements :

Adresse : Battlefield Race – 168 rte de La Braconne, Le Breuil 16560 Anais

Téléphone : 06.16.45.67.87.

Email : ae.inscriptions@gmail.com